

Conseil Municipal du Vendredi 20 octobre 2023

Délibération N° 2023/049

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 14

Représentés : 10

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hélène CHARVET, François NICOLAS

Absents excusés: Laurent MARCHESI procuration à Eric MAUR, Sophie PAIN procuration à Sylvie LAROCHE, Pierre PELTIER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Isabelle GUGUMUS procuration à Brigitte MOREL, Hakim GIBERT procuration à Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Claude HAMEL, Caroline GARRIGUES procuration à Hélène CHARVET, Gwenaël MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Eric MAUR

OBJET : Recrutement de 11 adjoints territoriaux d'animation pour l'ALSH du 23 au 27 octobre 2023 – Création de 11 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement aura lieu du 23 au 27 octobre 2023,

Considérant que 48 enfants sont inscrits en ALSH élémentaire, 34 enfants sont inscrits en ALSH maternelle, avec des présences variables selon les jours,

Considérant que la réglementation impose la présence d'un adjoint territorial d'animation pour encadrer 8 enfants âgés de moins de 6 ans et un adjoint territorial d'animation pour encadrer 12 enfants âgés de plus de 6 ans,

Etant donné la nécessité de recruter 11 adjoints territoriaux d'animation pour cette semaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création de 11 emplois non permanents suite à accroissement saisonnier d'activité,
- D'autoriser le recrutement de 11 adjoints territoriaux d'adjoint territorial d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 23 au 27 octobre 2023 avec réunions préparatoires.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

Le secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

Eric MAUR



Pour copie conforme,

Pour La Maire,
l'adjointe déléguée,
1^{ère} adjointe,

Claude HAMEL

Transmis en Préfecture : 21 octobre 2023
Affichage : 21 octobre 2023